

 <b>SECTION</b>  <b>PUY-DE-DOME</b>	<b>Comité Technique Local</b>	
	Du 29 Mars 2022	
E-mail : <a href="mailto:fo.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr">fo.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr</a> <a href="mailto:fo.ddfip63@gmail.com">fo.ddfip63@gmail.com</a>		
Téléphone : 06-49-04-11-89		

→ **Liminaire téléchargeable sur le site local**

### Vote du PV de la séance du 29 mars 2022

Les OS ont voté pour.

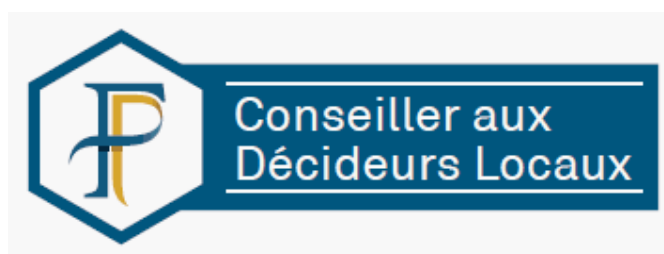
### Bilan d'activité des CDL

Les Conseillers aux Décideurs Locaux sont installés dans le cadre du NRP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les derniers ont été installés au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Leur mission est d'assurer le conseil auprès des collectivités locales.

Les collectivités ont maintenant pris l'habitude de s'adresser à eux. Chaque semaine, les CDL sont réunis à la direction pour échanger sur leur expérience. Les représentants **FO** ont fait remarquer que les CDL sont majoritairement d'anciens comptables, ce qui peut expliquer le bon retour des ordonnateurs. La question se posera sur le long terme.

De même, la question a été posée quant au périmètre géographique de chaque CDL qui peut être très inégal. Il nous a été répondu que chaque périmètre avait été calqué sur celui des EPCI. Néanmoins, des CDL référents en TVA, marché public et foncier peuvent aider les CDL responsables d'un large périmètre et permet de les soulager. La direction tient un tableau de suivi des activités.

Les représentants **FO** ont demandé si les formations se déroulaient en présentiel ou distanciel. La formation socle de 5 jours sera en présentiel d'ici la fin de l'année de même que la formation analyse financière projective.



**Conseiller aux  
Décideurs Locaux**

### Bilan d'activité des accueils de proximité

D'ici la fin 2022, 36 EFS seront implantés dans le département. Au moins, 9 partenaires sont associés au sein de ces espaces. Il en ressort que plusieurs points matériels et organisationnels sont à améliorer. Les usagers expriment des besoins sociaux pour lesquels la DGFIP n'est pas compétente pour répondre. Une réunion se tiendra fin juin à la direction pour évoquer ces différentes difficultés.



## Formation professionnelle

Différents points ont été abordés :

→ problème des horaires. Il est rappelé que toutes les formations font l'objet d'une autorisation d'absence à poser dans SIRHIUS même si la formation dure moins d'une demi-journée.

→ problème d'organisation. La localisation de formations à l'extérieur du département est un frein pour des collègues. Le recours à l'E-Formation peut être une réponse.

A noter que 61 agents n'ont pas suivi de formation entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 décembre 2021.

Il manque des formateurs dans certains métiers (TVA, SPFE).

Le catalogue de formation 2022 a été présenté. Il est issu des besoins identifiés et recensés par les chefs de service lors des entretiens professionnels.

Les représentants **FO** se sont abstenus lors du vote car il est très difficile aujourd'hui de suivre une formation en raison d'obligations professionnelles et/ou familiales, notamment hors département.



## Bilan à mi parcours du plan d'action de la DGFIP en faveur de l'égalité professionnelle

Les représentants **FO** ont demandé si l'affichage des dispositions relatives au harcèlement était fait sur tous les sites. La direction va vérifier.

La formation à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles va être obligatoire pour chaque agent et sera assurée en e-Formation.

## Création du SLR de Riom

Le mouvement est paru. Les effectifs sont pourvus pour le premier mouvement (7 contrôleurs et 5 agents plus le chef de service). Un second mouvement de 19 personnes aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2023. Le service est créé au 1<sup>er</sup> septembre prochain. Au 1<sup>er</sup> octobre, un premier SLR bascule suivi au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de Tours, Grenoble et Montpellier. Les autres SLR suivront en octobre 2023.

Les agents nommés dans ce service auront une semaine de formation semaine 50 de l'année 2022.

Les travaux doivent être réceptionnés le 31 juillet.



## **Questions diverses**

Les divisions des affaires juridiques et du contrôle fiscal vont fusionner au 1<sup>er</sup> juin pour devenir la division de la sécurité juridique et du contrôle fiscal. Monsieur PRAT en sera le responsable.

Le but est de mieux sécuriser les procédures et garantir le droit aux contribuables d'avoir un regard sur chaque étape à la suite de la mise en place de la loi ESSOC.

Les 2 équipes se sont déjà rencontrées.

Le plan de continuité de l'activité de la DDFiP est en cours d'actualisation pour pallier à toute crise. Chaque chef de service a reçu une grille pour la collecte d'informations. A l'issue, chaque service aura son plan de continuation (qui fait quoi, comment, dans quelles conditions et avec qui?)

Le document final sera présenté au chef de service qui en informera ses agents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**N'hésitez pas à nous contacter si besoin !!!  
N'hésitez pas à nous contacter si besoin !!!**

Les élus en CTL :

Titulaires → Christine PEREIRA – Cécile SORIANO

Suppléants → Marie-Claire ORBAN – Jean-Marc LE FAY